

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bourges, le vendredi 1^{er} juillet 2022

Covid-19 : situation dans le Cher et appel à la responsabilité individuelle

La situation sanitaire liée au Covid-19 se dégrade dans le département du Cher, comme dans l'ensemble de la France.

Ainsi, au 28 juin 2022, le taux d'incidence est passé à 530,70 pour 100000 habitants contre 309,7 au 21 juin. Pour information, il est de 637,7 pour 100000 habitants en région Centre-Val de Loire.

A ce stade, cette hausse du taux d'incidence n'a pas d'impact sur les hospitalisations dont les chiffres restent stables avec 1 hospitalisation en soins critiques.

Au regard de la situation actuelle, Monsieur le Préfet du Cher en appelle à la responsabilisation individuelle de tous en préconisant le port du masque lorsque la distanciation sociale ne peut être respectée, notamment dans les transports collectifs (bus, trains...) et lors des rassemblements de personnes.

Pour mémoire, les gestes barrière demeurent applicables dans la lutte contre la COVID-19 :

- se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydroalcoolique
- tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter
- rester à distance les uns des autres et éviter les contacts
- éviter de se toucher le visage
- aérer les pièces 10 minutes toutes les heures
- utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)

Contact presse

Bureau de la représentation de l'État et de la communication

Tél : 02 48 67 34 36
Mél : pref-communication@cher.gouv.fr
www.cher.gouv.fr

Place Marcel Plaisant
CS 60022
18020 BOURGES CEDEX